



RASSEMBLEMENT DE BATEAUX DE JAUGES « CLASSIQUES » 2020

Organisé par la Société Nautique Rolloise

Avis de course (AC)

1. Règles

Les régates seront régies par les règles telles que définies dans :

- Les Règles de Course à la Voile 2017-2020 (RCV)
- Les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing
- Les instructions de course (IC)
- Le présent AC qui fait partie des IC

2. Publicité

Aucune restriction, ce qui modifie la règle 80 des RCV.

3. Admissibilité et inscription

Les régates sont ouvertes aux bateaux qui respectent 2 conditions :

- **Etre de construction classique**
- **Etre conforme ou apparenté à une jauge de course**

(Godinet, internationale y compris 5,5 m JI et 5 m JI, 6,5 SI, 8,5 SI, 15 m SNS, 22 m² et 30 m² Suédois, 20 m² encouragement, etc ..., et la série des Lacustre)

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire :

- Par internet <https://www.manage2sail.com> SNR, Jauges Classiques
- Le site de la Société Nautique Rolloise, à l'adresse www.snrolloise.ch Calendrier et Régates, 5^e rassemblement bateaux de jauges. Au moyen du formulaire d'inscription à retourner par email snrolloise@snrolloise.ch avec mention « Jauges Classiques »

Les inscriptions doivent nous parvenir pour le lundi 17 août 2020 dernier délai et ne sont effectives qu'à réception du montant de la finance d'inscription dans le même délai.

Versement en faveur de la Société Nautique Rolloise, mention JC (Jauges Classiques):

BCV 1001 Lausanne IBAN CH05 0076 7000 K039 7752 8

CCP 10-14615-7

TWINT au 0796657471 avec votre nom et celui du bateau.

Confirmation d'inscription obligatoire, au secrétariat de course, le 1^{er} jour prévu des courses.

4. Finance d'inscription

Le montant de la finance d'inscription s'élève à CHF 80.-

Samedi soir : grillades sur inscription et stand malakoffs, à régler sur site.

Dans un souci d'organisation, nous vous remercions d'indiquer dans votre formulaire le nombre de personnes qui prendront part au repas.



RASSEMBLEMENT DE BATEAUX DE JAUGES « CLASSIQUES » 2020

Organisé par la Société Nautique Rolloise

5. Programme

Samedi 22 août

11h00-12h00	Confirmation des inscriptions
12h30	Briefing
13h30	Régate : 1 ^{er} signal d'avertissement possible
18h00	Apéritif officiel au club (équipage, invités et partenaires)
Dès 19h00	Restauration (sur inscriptions) et joyeusetés

Dimanche 23 août

7h30 - 8h30	Gargantuesque P'tit Déj'
08h30	Briefing concernant les informations sur l'organisation de la Parade
09h30	Régate : 1 ^{er} signal d'avertissement possible
11h00	Début de la Parade le long des Quais
13h00	Suite des régates
15h00	Fin des régates
Dès 16h00	Remise des prix à la SNR

6. Jauge

Chaque bateau doit respecter la jauge dans laquelle il court.

7. Instructions de course

Les IC seront remises lors de la confirmation d'inscription.

8. Parcours

La zone de course est constituée de la baie de Rolle, de la pointe d'Allaman à la pointe de la Promenthoux.

9. Système de pénalité

La règle 44.1 des RCV (effectuer une pénalité) est modifiée de sorte que :

La pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. Classement

Une course validée suffit pour constituer une série, le classement sera en temps réel.

11. Prix

A l'issue de la dernière course, dès les réclamations réglées.

12. Droit à l'image, cameras et équipement électronique

En participant à la régata, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent.

13. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 des RCV, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



RASSEMBLEMENT DE BATEAUX DE JAUGES « CLASSIQUES » 2020

Organisé par la Société Nautique Rolloise

14. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve.

15. Informations complémentaires

- La mise à l'eau des bateaux sera possible sur inscription.
- Parking : Plusieurs parking « longue durée » sont disponibles aux alentours du Casino ainsi qu'à proximité du château. Nous vous invitons à respecter la signalisation mise en place par la police afin d'éviter toute mauvaise surprise.
- Logements : Hôtel ou chambres d'hôte dans la région voir avec l'office du tourisme 021 825 15 35
- Pour toute information complémentaire, veuillez contacter par courriel, la Société Nautique Rolloise à l'adresse snrolloise@snrolloise.ch

16. Plan de protection COVID-19

Le plan de protection établi en annexe à l'AC sera disponible sur le site de M2S est à observer. La manifestation se fera en accord avec la réglementation COVID-19 émise par les autorités au moment de la manifestation.